

La lettre de mon notaire

Les métiers du notariat - Les voies d'accès

Le notariat offre de nombreux débouchés : assistant notarial, assistant juridique, standardiste, comptable, formaliste, juriste, gestionnaire de patrimoine, négociateur immobilier, notaire... Le notariat est une profession juridique, ouverte, diversifiée et contemporaine. Les notaires et leurs collaborateurs accompagnent, conseillent, protègent des personnes de tous âges, tous profils, toutes professions, toutes nationalités, dans le cadre de leurs projets personnels, familiaux ou professionnels. Ainsi, ils interviennent dans des domaines juridiques variés.



Crédit photo : Adobe Stock

Comment devenir collaborateur d'un notaire ?

Plusieurs formations sont proposées, du BTS au Bac + 4.

• Le BTS Collaborateur juriste notarial

Accessible après le Bac, le BTS Collaborateur juriste notarial est un diplôme national de deux ans pouvant être réalisé en alternance au sein d'un office notarial. Il comprend une formation dispensée sur les sites locaux de l'Institut national des formations notariales (INFN).

À noter : ce BTS peut également être effectué en formation continue avec 12 semaines de stage. L'enseignement est alors prodigué par l'INFN, un lycée ou à distance. Il donne la possibilité de devenir assistant rédacteur d'actes simples, assistant formaliste, négociateur immobilier ou secrétaire.

• La licence professionnelle « métiers du notariat »

Après un BTS ou diplôme juridique équivalent, la licence professionnelle « métiers du notariat » d'une durée d'un an peut être effectuée en alternance. Elle est dispensée par une université ou un site de l'INFN.

Bon à savoir : elle existe aussi en formation continue avec un stage de 12 semaines. Cette licence permet d'être assistant juridique ou rédacteur d'actes courants.

• Le Diplôme des métiers du notariat (DMN)

Le DMN est ouvert aux détenteurs d'une licence professionnelle « métiers du notariat »

ou d'une licence en droit ou équivalent.

Il se fait en alternance dans un INFN, avec un stage de 8 mois minimum ou un contrat de travail d'un an dans un office.

Ce diplôme donne l'occasion de devenir juriste rédacteur d'actes complexes.

À noter : le DMN peut être obtenu par validation des acquis d'expérience (VAE).

Comment devenir notaire ?

À partir de la rentrée universitaire 2024, le Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN) sera la principale voie d'accès pour devenir notaire. Il résulte de la fusion de la voie professionnelle et de la voie universitaire (décret n°2022-1298 du 7 octobre 2022). Cette formation est dispensée par un site de l'INFN et par les établissements publics d'enseignement supérieur ayant conclu une convention avec l'INFN.

Le DESN sera accessible après un master mention « droit notarial » ou sur sélection par la commission nationale pour les autres masters de droit ou équivalent.

Cette formation aura une durée de 24 mois comprenant un stage professionnel réalisé en alternance.

Ce diplôme permet de devenir notaire assistant, notaire salarié, notaire associé ou notaire titulaire.

Le recrutement interne est possible : le certificat d'aptitude aux fonctions de notaire (ECCT) est ouvert aux collaborateurs titulaires du diplôme de premier clerc ou du DMN et ayant une certaine expérience professionnelle dans le secteur (9 ans dont 6 ans après le DMN).

Bon à savoir :

Auparavant, les anciennes voies pour devenir notaire étaient les suivantes :

- la voie professionnelle du diplôme de notaire : une formation de 31 mois dont 30 mois en alternance en tant que notaire-stagiaire, accessible après un master 2 en droit ou équivalent ;
- la voie universitaire du diplôme supérieur de notariat (DSN) : une formation en alternance de 24 mois en tant que notaire-stagiaire, accessible après un master droit notarial.

Si les métiers du notariat vous intéressent, contactez une étude notariale ou renseignez-vous sur www.notaires.fr

EN SAVOIR +



Cachet de l'office

